

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUILS DE PARTICIPATION
FS/EM/05/2012

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que le Régime Collectif d'Allocation des Retraites (RCAR), a déclaré le 6 janvier 2012, avoir cédé sur le marché central, le 5 janvier 2012, 50 043 actions Promopharm au cours unitaire de 1 155 dh, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, le RCAR ne détient plus aucune action Promopharm.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma